

Industrie du nickel—Licenciements

● (1512)

M. l'Orateur: A l'ordre. Bien sûr, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a donné à la présidence l'avis requis aux termes de l'article 26 du Règlement, ce qui m'a permis d'examiner le libellé de la motion, la teneur de l'article 26 et d'étudier plusieurs précédents dont on a fait état ses derniers temps.

Comme on l'a expliqué, la motion a pour but d'autoriser les députés à susciter à la Chambre un débat d'urgence sur certaines questions. L'article 26(1) du Règlement se lit comme suit:

L'autorisation de présenter une motion d'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence doit être demandée immédiatement avant la mise en délibération des Ordres émanant du gouvernement.

Ce n'est pas la première fois qu'il est question de cet article du Règlement. La présidence a souvent eu du mal à rendre une décision dans le cas de collectivités et d'industries particulières, parce que la teneur de cet article, sous sa forme actuelle, permet aux députés, ou leur fournit l'occasion, de saisir la Chambre de questions d'urgence dont, autrement, elle ne saurait être saisie. Pourtant, je ne crois pas qu'on doive se prévaloir de cet article du Règlement pour saisir la Chambre de problèmes qui accablent telle ou telle circonscription ou telle ou telle industrie. De toute évidence, cela créerait la difficulté suivante: si cet article 26 pouvait être invoqué à cette fin, la présidence serait appelée, presque toutes les semaines, à tenter d'évaluer l'importance relative des problèmes surgissant dans des circonscriptions en particulier.

Agréer une motion visant une certaine région du pays, même si c'était la mienne, ne servirait assurément qu'à susciter le même genre de demandes de la part d'autres régions et ce, presque toutes les semaines. Cela imposerait à la Présidence le devoir de juger les répercussions que pourraient avoir la fermeture, par exemple, d'une usine de carton doublure à Terre-Neuve par rapport au licenciement de quelque 3,000 mineurs de l'industrie du nickel dans le bassin de Sudbury.

Aussi tenté que je puisse l'être d'accueillir favorablement cette demande, je dois néanmoins me reporter à certains précédents que je vais maintenant rappeler au député et à la Chambre. Après avoir examiné les précédents que j'ai moi-même établis, dont trois que j'évoquerai à la Chambre, je dois conclure qu'en me rendant à la demande du député, je renverserais catégoriquement les décisions que j'avais moi-même prises en ces trois occasions précédentes. Je rappellerai donc tout d'abord à la Chambre que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) avait présenté une demande tout à fait similaire le 27 janvier 1975 dans des circonstances pratiquement identiques au sujet de l'industrie automobile et de licenciements dans la région d'Oshawa. Le député d'Oshawa-Whitby avait en effet demandé à tenir un débat sur un sujet qu'il avait décrit en ces termes:

... la crise de l'industrie automobile qui se manifeste par les mises à pied annoncées en fin de semaine et qui portera le total des chômeurs dans ce secteur à plus de 40,000.

Après avoir étudié la question, j'avais rendu une décision dont je citerai notamment les points suivants:

Le sujet de la motion constitue certes un problème très grave, mais il se rattache de fait à la situation d'une seule industrie, et même cet aspect est un des

[M. Rodriguez.]

symptômes d'un problème plus vaste, soit la conjoncture économique générale du pays. (...)

Les doutes que j'exprime viennent de ma réticence à créer un précédent en interrompant la marche normale des travaux parlementaires pour permettre l'étude d'un problème comme celui-là qui touche une seule industrie, car, à mon avis, agir ainsi pousserait d'autres députés qui ont auparavant exprimé des préoccupations semblables à penser qu'ils manqueraient à leur devoir de députés s'ils n'allaient pas jusqu'à demander l'intervention de la Chambre dans ces questions.

Un autre précédent en décembre 1975 se rapporte à certains autres aspects du problème. Ceux-ci ont été soulevés par le député de Fort William (M. McRae) qui était à cette époque secrétaire parlementaire du ministre des Postes. L'importante question qu'il avait soulevée figure à la page 9715 du *hansard* du 4 décembre 1975. Voici ce qu'il a dit:

Cette question déterminée et importante est la grève nationale dans l'industrie des pâtes et papiers, qui touche environ 25,000 membres du Syndicat canadien des travailleurs du papier, et occasionne des mises à pied du même ordre dans les activités de coupe et autres.

En rendant ma décision sur ce problème, j'ai dit:

... une autre difficulté se pose, et c'est que, sauf en ce qui concerne les mesures anti-inflationnistes qui sont, bien entendu, du ressort fédéral, il semble s'agir, en fait, d'un arrêt de travail dans le secteur privé entre des compagnies privées et des syndicats qui ne tombent aucunement sous la juridiction fédérale.

C'était le problème à cette occasion-là, et certains de ces aspects sont certes présents ici.

Le 21 octobre 1977, le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) a soulevé un autre problème. Il avait alors dit:

... par suite de la décision brutale et inattendue prise par la compagnie Inco Metals Company visant à réduire de façon draconienne sa production et ses activités minières au Canada, ce qui causera la perte de 3,500 à 4,000 emplois...

J'ai dit que la Chambre étudiait alors non seulement le discours du trône, qui fournit la plus grande latitude de débat, mais un amendement qui permettrait de se concentrer encore plus directement sur ce problème.

Les deux premiers précédents que j'ai cités à la Chambre montrent que, par le passé, la présidence a dû refuser, même si chaque demande était valable, la tenue d'un débat d'urgence sur un problème touchant une industrie ou une localité.

De plus, l'article 26(5) du Règlement demande à la présidence de voir si la question ne pourrait pas être portée à l'attention de la Chambre de quelque autre manière. Concernant la demande qui m'a été faite précédemment par le député de Northumberland-Durham, j'ai mentionné cette possibilité de participation qui a été évoquée lors du débat sur le discours du trône. Un certain nombre de députés en ont d'ailleurs profité. Les 23 et 29 novembre ainsi que le 8 décembre derniers, des débats ont eu lieu durant des jours réservés à ces questions et ont permis d'aborder directement ce problème: le 23 novembre, il s'agissait des pertes d'emplois dans l'industrie minière; le 29 novembre, du chômage résultant de l'importation d'articles étrangers; et le 8 décembre, de l'absence de stratégie industrielle. Qui plus est, un certain nombre de questions ont été posées et ont reçu des réponses durant la période des questions orales. Certaines d'entre elles ont été reportées au débat d'ajournement. Cela a encore eu lieu pas plus tard que jeudi dernier. Il nous a ainsi été donné d'entendre le député de Nickel Belt poser une question très élaborée sur ce problème, laquelle a d'ailleurs donné lieu à une réponse toute aussi étoffée.